

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences relatives au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 décembre 2023 relative à la fixation des tarifs des services pour l'année 2025,

Vu le dossier relatif au dossier n° 872_2

Il s'agit d'attribuer une concession cinéraire sur le site cinéraire de la commune de Limoges Métropole, à l'adresse suivante : [adresse] à l'effet d'y faire la concession cinéraire.

Article 1

La concession cinéraire n° 872_2, relative au site cinéraire de la commune de Limoges Métropole, est attribuée à [nom] à l'effet d'y faire la concession cinéraire.

Article 2 - Cette concession est accordée à titre de concession pour une durée de 10 ans, prenant effet le 15 mars 2025 au plus tard le 15 mars 2025.

Article 3 - La concession est accordée au titre d'une concession cinéraire.

Article 4 - Lors d'un délai d'un an, le site de la concession cinéraire sera formé par une concession cinéraire de Limoges Métropole, une concession cinéraire de la commune de Limoges Métropole (concession cinéraire) d'un délai d'un an, pour former une concession cinéraire unique en grande concession cinéraire de la commune de Limoges Métropole, afin de permettre la concession cinéraire de la commune de Limoges Métropole.

Article 5 -

La commune de Limoges Métropole, en tant que commune de la commune de Limoges Métropole, est tenue de respecter les obligations de la commune de Limoges Métropole.

Article 6 - L'attributaire de la concession cinéraire est tenu de respecter les obligations de la commune de Limoges Métropole, en tant que commune de la commune de Limoges Métropole, afin de permettre la concession cinéraire de la commune de Limoges Métropole. L'attributaire de la concession cinéraire est tenu de respecter les obligations de la commune de Limoges Métropole, en tant que commune de la commune de Limoges Métropole, afin de permettre la concession cinéraire de la commune de Limoges Métropole.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 872_2

1 DOCUMENT - Publié le 1 Avril 2025



DEC_FUNER_872_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 331,2 Ko)



TÉLÉCHARGER